

N°581

du 1^{er}
MARS
2013



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Editorial

Par Koffi
SOUZA

RAISON GARDER AU TOGO

Au fur et à mesure que les élections approchent, une partie de l'opposition entretient une stratégie de la tension.

Cette stratégie s'appuie sur diverses fondations.

-La mise en cause du pouvoir dans des termes injurieux et diffamatoires

-L'appel aux chancelleries étrangères pour tenter de les faire intervenir dans le jeu politique togolais

-La volonté de bloquer le fonctionnement des institutions démocratiques en retardant la date des élections législatives

-Le recours à la violence pour tenter de provoquer le pouvoir à la répression et au durcissement.

Sur ces entrefaites, de graves incendies criminels détruisant deux des principaux marchés du pays sont intervenus.

La justice est saisie et poursuit patiemment sa quête de la vérité. La stratégie de la tension se poursuit ici en mettant en cause les magistrats et l'appareil judiciaire alors que la justice a besoin de calme et de sérénité pour agir en toute impartialité.

Il convient de signaler que ce sont des causes politiques qui sont à l'origine de ces excès.

Depuis qu'un accord de gouvernement est intervenu entre le parti majoritaire au pouvoir et l'UFC, une branche dissidente de l'UFC, l'ANC, est engagée dans

suite à la page 6

P.3 Rapport ITIE 2011 sur la transparence du secteur extractif togolais

L'Etat a respecté les recommandations de 2010

** Il ne manque que le problème des quittances manuelles aux Impôts*

P.7 Lutte Contre le VIH, Sida et les IST

Les journalistes informés pour une meilleure sensibilisation



M. Kokou Agbémadon, Coordonateur de l'Itie au Togo

P.7 Appui au développement à la base

Quatre quartiers de Lomé bénéficient d'un chèque de 123 millions FCFA du Groupe Bolloré

P.3 Panier de la ménagère à Lomé

Restaurants, cafés, sels et épices ont provoqué la hausse des prix en janvier

P.7 Stratégie de développement du secteur des phosphates

Des résultats satisfaisants enregistrés

epiq nation
FRIDAY
Promo flash 1^{er} mars !
1 F/s vers les numéros epiq de 06h00 à 19h59

Pour devenir EPIQ, tape *143*1# (abonnement à 100%). Tu n'es pas encore floué? Achète-toi vite une puce floué !

Epiq Nation Togo www.epiqnation.tg

no limit

etisalat



PA-LUNION

www.pa-lunion.com

.COM

Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- **Abonnement:** Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28

Rapport ITIE 2011 sur la transparence du secteur extractif togolais

L'Etat a respecté les recommandations de 2010

- * **Il ne manque que le problème des quittances manuelles aux Impôts**
- * **Ecart insignifiant entre les paiements et les recettes, après ajustement.**
- * **6 nouvelles anomalies transformées en recommandations pour l'exercice 2012.**

Sylvestre D.

Suivant l'engagement pris d'adhérer à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), le Togo vient de publier son second rapport, après celui de 2010. Un travail minutieux réalisé par le cabinet anglais Moore Stephens. On peut vite y découvrir que le pays de Faure Gnassingbé a tenu à la promesse de satisfaire aux cinq recommandations formulées lors du premier rapport. Au niveau de l'élargissement du référentiel ITIE, il avait été relevé l'existence d'administrations et entités publiques (Trésor Annexe Tokoin, Trésorerie Principale de Lomé Commune, Commune de Lomé, Fonds Spécial d'Electrification) qui n'ont pas été sollicitées dans le cadre des travaux de réconciliation alors qu'elles percevaient des recettes de la part des sociétés exerçant dans le secteur extractif. La situation n'avait pas permis, dans certains cas, de réconcilier ou de confirmer les taxes et paiements effectués par les sociétés extractives aux dites administrations et entités gouvernementales. Au moment du suivi pour l'exercice 2011, le conciliateur indépendant a conduit une étude de cadrage ayant défini un référentiel ITIE complet et exhaustif couvrant l'ensemble des administrations ayant reçu des paiements significatifs. Au plan du traitement des sociétés ayant une activité principale autre que l'activité extractive, il avait existé six sociétés dont l'activité principale ne faisait pas partie du secteur extractif, mais bien retenues dans le périmètre de réconciliation, alors que les activités extractives ne présentent qu'une part non significative dans leur chiffre d'affaires notamment pour la société BB/Eau vitale. L'ensemble des paiements effectués par ces sociétés a été retenu dans le périmètre de réconciliation. Ce qui a eu tendance à surévaluer la contribution de ces sociétés dans les recettes provenant du secteur extractif. En janvier 2013, le Comité de pilotage a opté pour que les sociétés ayant une activité principale autre que l'activité extractive soient retenues pour les flux de paiements spécifiques associés exclusivement à l'activité extractive. Par rapport au problème des paiements aux Douanes, ceux-ci avaient été déclarés par la majorité des entreprises extractives d'une manière globale et non par type de taxes. Et le détail des montants payés n'avait pas été reporté pour certains cas sur la base des quittances, mais sur celle des paiements. Ceci n'avait pas permis de réconcilier les paiements effectués aux Douanes et d'analyser ou d'ajuster les écarts dégagés. Lors du suivi, il est constaté que la quasi-totalité des entités déclarantes ont procédé à la déclaration des paiements aux douanes sur la base des quittances. Seule la société «Etoile du Golfe» n'a pas été en mesure de produire un tel



Sur le site d'exploitation du marbre

détail. Concernant l'insuffisance au niveau du suivi des données par les administrations publiques, la Douane n'avait pas reporté les recettes encaissées durant la période considérée en raison d'un problème au sein de son système d'information qui n'a pas pu être résolu avant le rapport 2010. Aux Impôts, on n'avait pas reporté les taxes et impôts perçus, de façon manuelle, au niveau des recettes des communes dont le détail ne pouvait pas être extrait du système d'information. Du coup, une analyse adéquate des écarts relevés ainsi que leurs ajustements n'était pas possible. Pour l'exercice 2011, il n'a pas été relevé de défaillances majeures sur les informations issues du système d'information de la Douane «Sydonia» ; mais il est noté qu'aucune amélioration n'a été constatée pour la problématique des quittances manuelles de la Direction des Impôts. Enfin, au niveau de la non-soumission des déclarations certifiées, sept sociétés extractives uniquement avaient soumis une déclaration certifiée par un auditeur externe. Et seule la CNSS, parmi les administrations et organismes de l'Etat, avait soumis une déclaration audité. Pour 2011, toutes les sociétés (25 au total) ont remis leurs formulaires de déclaration certifiés par un auditeur conformément aux normes internationales d'audit (Action 18 du Livre Source ITIE et Exigences n°12 et n°13 des nouvelles règles ITIE, édition 2011). Toute chose qui renforce la crédibilité de l'Initiative au Togo.

Les écarts du rapport 2011, après ajustement

Au titre de l'exercice 2011, avant les travaux de réconciliation, le total des écarts positifs et négatifs entre les flux de paiements et les recettes déclarés par les sociétés extractives et les organismes percepteurs de l'Etat s'élevait, respectivement, à 1.905.482.365 francs Cfa et 1.943.187.737 francs Cfa. Les sociétés extractives ont déclaré 29.679.700.845 francs, l'Etat dit avoir perçu 29.717.406.217 francs Cfa. Vient la réconciliation, et les écarts positifs et négatifs définitifs des flux s'élèvent, respectivement, à 93.922 francs Cfa et 281.622 francs Cfa. Les chiffres des sociétés donnent 15.581.933.383 francs Cfa, contre 15.582.121.083 francs Cfa au niveau de l'Etat. Ce qui fait constater un écart

net de 187.700 francs Cfa. L'ajustement n'a pas bousculé ces données.

En détails, dans l'ordre des déclarations des sociétés et de l'Etat : ENI Togo (1.337.536.231 francs Cfa et 1.337.536.221 francs Cfa), SNPT (3.649.951.705 francs Cfa et 3.649.951.505 francs Cfa) – avec la précision qu'il y figure des paiements sociaux effectués par la SNPT et ENI Togo pour 118.135.378 francs Cfa et 229.740.000 francs Cfa, versés sur le compte du Fonds Spécial d'Electrification géré par l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité – Wacem (8.486.116.581 francs Cfa et 8.486.116.581 francs Cfa), MM Mining (5.643.951 francs Cfa et 5.723.961 francs Cfa), Scantogo Mines (80.706.098 francs Cfa et 80.706.097), Pomar Togo (103.642.204 francs Cfa et 103.642.251 francs Cfa), Voltic (98.759.257 francs Cfa et 98.759.261 francs Cfa), Brasserie BB Lomé (1.832.069 francs Cfa et 1.832.410 francs Cfa), Horizon Oxygène Clever (7.692.548 francs Cfa et 7.726.548 francs Cfa), TdE (415.717.625 francs Cfa et 415.817.217 francs Cfa), Soltrans (273.481.174 francs Cfa et 273.481.173 francs Cfa), Wafex (499.362.055 francs Cfa et 499.409.680 francs Cfa), Togo Rail (1.001.200 francs Cfa et 1.001.200 francs Cfa), Togo carrière (166.765.612 francs Cfa et 166.705.615 francs Cfa), Colas (8.972.449 francs Cfa et 8.972.449 francs Cfa), Encotra (3.217.700 francs Cfa et 3.217.700 francs Cfa), Les Aigles (18.354.391 francs Cfa et 18.354.391 francs Cfa), Ebomaf (363.020.947 francs Cfa et 363.007.237 francs Cfa), Satem Sarlu (760.000 francs Cfa et 760.000 francs Cfa), TGC SA (595.500 francs Cfa et 595.500 francs Cfa), Granu Togo (27.095.451 francs Cfa et 27.095.451 francs Cfa), G&B African Resources (8.607.019 francs Cfa et 8.607.019 francs Cfa), RRCC (23.101.616 francs Cfa et 23.101.616 francs Cfa).

Les paiements sociaux volontaires sont déclarés d'une manière unilatérale par les sociétés extractives et n'ont pas fait l'objet de réconciliation. Au titre de l'exercice 2011, ils s'élèvent à 66.749.775 francs Cfa. Quant aux paiements infranationaux reportés unilatéralement par la Direction des Impôts, ils se chiffrent à 66.669.843

francs Cfa. Comme limite aux travaux de réconciliation, la société Ebomaf n'a pas procédé à la communication des pourcentages du chiffre d'affaires des activités extractives et autres qu'extractives ainsi que des quantités produites. Ce qui n'a pas permis de s'assurer de la nature des activités conduites par la société et si Ebomaf devra être traitée en tant que société ayant une activité principale autre qu'extractive.

Y a-t-il la transparence à 100% ? En termes de marge d'erreurs, pour 2011, le Comité de pilotage a arrêté un seuil de tolérance de 2% pour les écarts entre les paiements issus des déclarations des sociétés extractives et les recettes issues des déclarations des administrations après ajustement, et un seuil de 100.000 francs Cfa à partir duquel un écart par flux et par société est considéré comme significatif et nécessite la collecte des justificatifs nécessaires auprès des parties déclarantes pour pouvoir procéder aux ajustements.

Les anomalies de 2011

Au total, 6 constatations et recommandations. **Problématique des codes en douane** : il est constaté que des sociétés ayant déjà des codes en douane peuvent effectuer les opérations de dédouanement en utilisant un code occasionnel «9999», des sociétés procèdent au dédouanement de leurs marchandises en utilisant le code en douane d'autres sociétés. Exemple de la société Corlay, fournisseur de la société

BB-Eau Vitale, qui a utilisé le code en douane de son client pour ses importations. Ceci ne permet pas un suivi rigoureux des droits de douane perçus par la Douane et ne facilite pas la réconciliation des paiements reportés par les sociétés extractives dans le cadre du rapport ITIE. Il est recommandé la mise en place des procédures et des contrôles nécessaires afin d'éviter le recours à ces pratiques dans l'avenir.

Absence d'une base de données des entreprises opérant dans le secteur extractif : le Secrétariat technique de l'ITIE ne dispose pas d'une base de données à jour contenant les entreprises opérant dans le secteur extractif ainsi que tous les documents juridiques (statuts, actionnariat, convention, avenants), financiers (états et rapports financiers), et techniques (état de production, statistiques du secteur) relatifs aux dites sociétés. Il peut en découler un handicap pour celui-ci dans l'exécution de sa mission, ne permettant pas d'anticiper les nouveaux besoins et les changements qui peuvent impacter les travaux de réconciliation. Il faut donc la mise en place d'une base de données régulièrement mise à jour, comprenant toutes les informations relatives aux entreprises opérant dans le secteur extractif notamment la date d'entrée et d'abandon d'activité. La mise à jour régulière de cette base de données doit être

VERBATIM Par Eric J.

Elle sait dire non !

D'aucuns disaient que la Cour constitutionnelle togolaise est aux ordres du président de la République. Par conséquent, tous les avis du Chef de l'Etat passent à la Cour comme une lettre à la poste. C'est-à-dire que les juges de la Cour sont devenus des commis du président de la République et ne peuvent jamais donner un avis contraire à ses désirs et vœux. La Cour en a prouvé le contraire il y a quelques jours.

En effet, la présidence de la République a l'idée de moderniser les armoiries de la République. Pour se faire, Faure Gnassingbé a adressé un courrier à la Cour constitutionnelle pour lui demander son avis. Tout comme dans le cas de la prolongation du mandat de l'actuelle législature ou encore dans la situation du délai constitutionnel de la date d'organisation des élections législatives.

Dans la forme, pour la nouvelle version souhaitée par la présidence, il est prévu de faire porter une crinière à chacun des deux lions contenus dans les emblèmes. La réponse de la Cour constitutionnelle a été négative. Les juges ont répondu au Chef de l'Etat en lui expliquant la non-conformité d'un tel changement par rapport à la constitution togolaise.

La constitution a, dans son article 3, défini et expliqué les armoiries nationales. En ce qui concerne les lions, il est écrit : *"Les deux jeunes lions représentent le courage du peuple togolais. Ils tiennent l'arc et la flèche, moyen de combat traditionnel, pour montrer que la véritable liberté du peuple togolais est dans ses mains et que sa force réside avant tout dans ses propres traditions. Les lions debout et adossés expriment la vigilance du peuple togolais dans la garde de son indépendance, du levant au couchant."*

Sur cette base, le juge constitutionnel a relevé que *"la présentation des lions avec crinière ne correspond pas à la notion de 'jeunes lions'"*. Il s'agit là d'un argument suffisant pour ne pas cautionner la modernisation des armoiries au risque de ramer à contre courant de la loi fondamentale.

Visiblement, ce n'est pas sur un coup de tête ou d'arguments fallacieux que la Cour prend ses décisions. Elle se base sur des articles de la Constitution pour se prononcer sur les requêtes à lui adressées.

Voilà qui est donc fait, la Cour constitutionnelle a donné un avis défavorable à une requête de Faure Gnassingbé, sans faire du bruit.

effectuée par la mise en place d'un système d'information et de coordination entre les sociétés opérant dans le secteur, l'administration et le Secrétariat de l'ITIE.

Absence de suivi des sociétés dans lesquels l'Etat détient une participation : le Gouvernement prend une participation gratuite de 10% du capital de l'investissement dans les activités extractives à l'exception des activités artisanales, mais les autorités compétentes ne détiennent pas une liste exhaustive de ces participations et ne procèdent pas au suivi des résultats et des réalisations des sociétés dans lesquelles ils détiennent les dites participations. Cela ne permet pas d'assurer un suivi rigoureux des revenus réalisés par ces sociétés et peut être à l'origine d'un manque à gagner pour l'Etat à la suite de non-versement des dividendes dus par celles-ci. D'où la nécessité de l'instauration d'un suivi rigoureux de ces participations et des revenus associés dans l'objectif de préserver les intérêts de l'Etat.

Base de données des administrations : les Impôts et les Douanes, notamment, ne sont pas en mesure d'identifier les sociétés extractives ayant des identifiants fiscaux ou des codes en douane. Il existe des sociétés minières (Silverhill Entreprises Ltd et

Global Merchants) disposant de titre minier en cours et non immatriculées aux Impôts ; la coordination est absente entre la Direction des mines et de la géologie et les différentes régies financières collectrices de taxes. Cette situation ne permet pas un suivi

rigoureux quant à la satisfaction par les entreprises extractives de leurs obligations fiscales et sociales. Il faut rétablir des systèmes d'information des régies financières et la coordination avec la Direction des mines et la Direction des hydrocarbures, afin de s'assurer que toutes les sociétés ayant des titres miniers sont immatriculées au sein des dites régies.

Tableau des opérations financières de l'Etat : il ne prévoit pas une ligne spécifique pour les revenus issus du secteur extractif. Ceci ne permet pas de vérifier la cohérence des données sur les recettes issues de l'activité extractive, collectées auprès des administrations, avec les données comptabilisées dans l'état des opérations financières. D'où, à l'avenir, l'insertion d'une ligne budgétaire distincte au sein du tableau des opérations financières pour les revenus du secteur extractif.

Traçabilité insuffisante des paiements infranationaux : l'analyse du mécanisme de transfert par la Direction des Impôts des taxes collectées au profit des collectivités révèle que la rétrocession des revenus extractifs aux communes et aux riverains est effectuée d'une manière globale, sans spécification de la nature du revenu ni de la société extractive concernée. Cela ne permet pas d'assurer une transparence des revenus extractifs revenant aux régions et ne permet pas la conciliation desdits revenus. Au finish, il faut qu'une réflexion soit engagée avec les parties prenantes afin d'assurer une meilleure transparence et une meilleure traçabilité des paiements infranationaux. Rendez-vous en 2014 pour le rapport 2012 !

Panier de la ménagère à Lomé

Restaurants, cafés, sels et épices ont provoqué la hausse des prix en janvier

Jean Afolabi

En janvier 2013, le niveau général des prix à la consommation a connu une augmentation de 1,5% contre une hausse de 0,8% enregistrée le mois précédent. La direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale attribue cette hausse du niveau général des prix au cours de ce mois principalement à la progression des prix des produits des fonctions de consommation "Restaurants et hôtel" et "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" respectivement de 4,5% et 2,1%. L'augmentation des prix de la fonction de consommation "Restaurants et hôtel" provient de la progression de 4,7% des prix des produits du poste "Restaurants, cafés et établissements similaires". Quant à la hausse observée au niveau de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées", elle est essentiellement due aux postes "Céréales non transformées", "Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a.", "Légumes frais en feuilles" et "Poissons et autres produits séchés ou fumés" qui ont connu respectivement une augmentation de 7,0%, 13,3%, 11,5% et 1,5%. Dans le même temps, le poste "Légumes frais en fruits ou racine" a enregistré une baisse de 1,0%.

Les produits qui ont eu une forte contribution à la hausse de l'indice sont : "Plat de hokoumé + sauce poisson" (16,1%), "Piment rouge frais" (51,1%), "Riz + sauce poisson" (14,2%), "Doèvi fumé (Anchois)" (16,1%), "Plat de fufu + sauce viande" (12,2%) et "Adémé"



(22,4%). Dans le même temps, parmi les produits qui ont connu une baisse, on peut citer : "Akpala fumé (Chinchard)" (-6,7%) et "Tomate ronde" (-9,1%). Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une augmentation de 1,4% contre une stabilité le mois précédent. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors "produits frais") a connu également une hausse de 0,6% contre une stabilité au mois de décembre 2012.

L'analyse suivant l'état des produits révèle que la hausse du niveau général des prix est essentiellement due à l'augmentation des prix de 4,7% des produits frais. Suivant la durabilité, cette hausse est due principalement à l'augmentation de 1,8% des prix des biens non durables tout comme le mois précédent. S'agissant des secteurs, la progression du niveau général des prix, s'explique par l'augmentation de 2,7% des prix des produits du secteur secondaire. Pour ce qui est de la provenance,

cette hausse s'explique par l'augmentation de 1,9% des prix des produits locaux.

Le niveau des prix du mois de janvier 2013, comparé à celui du mois d'octobre 2012 (évolution trimestrielle) a connu une hausse de 2,8%, en liaison avec l'augmentation de 6,3% des prix des produits de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées". Par rapport à janvier 2012 (glissement annuel), le niveau général des prix a enregistré une augmentation de 3,4%, due également à la hausse des prix des produits de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+4,8%). Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois s'est établi à 2,8% en janvier 2013 contre 2,6% en décembre 2012. En décembre 2012, il était de 2,4% dans la zone de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa).

Sur le marché interbancaire de l'UMOA

Les banques au Togo empruntent 11 milliards Cfa en une semaine

Les banques et établissements de crédit de la place Togo ont, au cours de la période du 13 au 19 février 2013, enregistré des emprunts d'un montant de 11,000 milliards de francs. Au cours de la même période, elles ont enregistré des prêts de 8,250 milliards de francs, ceci dans le cadre des opérations effectuées sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) qui portent sur un total de 81,648 milliards de francs pour les prêts, et autant pour les emprunts. Les emprunts, au Togo, à une semaine, pour 6,000 milliards et à deux semaines pour 5,000 milliards. A une semaine, le taux moyen pondéré ressortait à 3,24% et le taux minimum à 3,00%. Le taux maximum s'est situé à 6,25%. A deux semaines, ces mêmes taux se sont situés respectivement à 5,31%, à 4,90% et à 7,00%.

Les banques de la place Burkina Faso ont enregistré le plus d'emprunts, à 40,000 milliards de francs, selon la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao). Tandis que celles de la Côte d'Ivoire ont enregistré le plus de prêt, à hauteur de 53,900 milliards. Ces prêts sont notamment à un mois pour



5,000 milliards. Ils sont assortis d'un taux moyen pondéré de 5,38%, d'un taux minimum de 5,000% et d'un taux maximum de 6,50%.

Les banques et établissements de crédit du Sénégal ont enregistré des emprunts de 14,350 milliards de francs, notamment à six mois pour un montant de 3,000. A cette échéance, ils ressortaient avec un taux moyen pondéré de 5,33% et un taux minimum de 5,00%. Le maximum s'est situé à 5,50%. Les prêts enregistrés au Sénégal se sont élevés à 6,548 milliards, dont 2,500

milliards à un jour. Là, les taux se sont situés respectivement à 4,60%, à 4,50% et 5,00%.

Au cours de la même période, les banques nigériennes n'ont enregistré aucune opération, alors que celles maliennes n'ont enregistré que des prêts, à hauteur de 5,000 milliards. Le Bénin a enregistré des prêts à 2,000 milliards et des emprunts à 0,100 milliard, tandis que la Guinée-Bissau a enregistré respectivement 0,100 milliard et 1,000 milliard de francs.

Sur le marché régional, au quatrième trimestre 2012

Le Togo et la Côte d'Ivoire impulsent les capacités de production des entreprises

Au quatrième trimestre 2012, le taux d'utilisation des capacités de production des entreprises est ressorti à 66,1%, en léger repli de 0,3 point par rapport au trimestre précédent. Comparé à la même période de l'année passée, le taux d'utilisation des capacités de production des entreprises est en hausse de 3,8 points. Selon le Bulletin de conjoncture 4ème trimestre publié par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), la hausse en glissement annuel est notamment imputable à la progression enregistrée en Côte d'Ivoire (11,5 points), au Togo (5,2 points) et au Bénin (4,7 points). Par pays, le taux d'utilisation des capacités de production des entreprises

industrielles s'est établi à 76,8% au Niger, 74,0% en Côte d'Ivoire, 71,1% au Bénin, 60,8% au Sénégal, 58,6% au Togo, 53,0% en Guinée-Bissau, 47,1% au Burkina et 41,2% au Mali au cours de la période sous revue.

S'agissant des coûts salariaux, une hausse est observée, en glissement annuel, au quatrième trimestre 2012. Quant aux effectifs employés, il est apparu une légère progression des personnels permanents dans les entreprises au quatrième trimestre 2012.

En revanche, la tendance des salariés non permanents est ressortie stable par rapport à l'année précédente.

Pour ce qui est du secteur des BTP, le repli de l'activité en

glissement annuel s'est maintenu à un rythme moins prononcé au quatrième trimestre 2012 par rapport au trimestre précédent. Cette situation est en rapport avec le recul observé dans les mises en chantier et les nouveaux contrats, au cours du dernier trimestre de l'année.

La décélération du rythme baissier dans le secteur des BTP est liée en partie aux importants projets d'investissement public entrepris dans certains pays de l'Union. Une amélioration de l'activité a été enregistrée en Côte d'Ivoire, tandis qu'une stabilité est observée au Bénin, au Burkina, au Sénégal et au Togo. L'activité demeure morose en Guinée-Bissau, au Mali et au Niger.

Evolution des prix des produits pétroliers dans l'UEMOA en 2012

Stabilité parfaite de l'essence super et du gazole sur les marchés togolais et ivoiriens

Dans sa Note trimestrielle de conjoncture dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) fait le constat de zéro variation du prix de l'essence super et du gazole entre décembre 2011 et décembre 2012. D'après la Banque centrale, le premier produit a affiché 595 francs Cfa le litre de bout en bout, et le second 629 francs. Le Togo s'est comporté comme la Guinée-Bissau, où le litre de l'essence super a été livré, tout au long de 2012, à 790 francs, et le gazole à 725 francs. Ou encore comme la Côte d'Ivoire. Dans ce pays, l'essence super a été cédée à la pompe à 774 francs en 2012, le gazole à 615 francs le litre.

Au Sénégal, les prix ont été très changeants, versatiles, pour afficher finalement une variation de 3,6% pour l'essence super entre décembre 2011 et décembre 2012. Pour le gazole, la variation est négative, à -3,9%. Dans ce pays

de l'Uemoa, l'essence super affichait 858 francs le litre en décembre 2011. Elle passe dès janvier à 850 francs à la pompe, pendant les six premiers mois de l'année. Elle chute de nouveau à 847 francs pendant trois mois, pour remonter à 889 francs le dernier trimestre de l'année. Parcours identique pour le gazole : 824 francs en décembre 2011, descente à 798 francs les six premiers mois, puis rechute à 760 francs à la pompe le troisième trimestre, et grimpée à 792 francs le dernier trimestre.

Au Burkina Faso, l'écart a été de 7,1% entre les 682 francs le litre de l'essence super en décembre 2011 et les 730 francs depuis juillet 2012. Il est de 8,3% pour le gazole à 606 francs en décembre 2011 et à 656 francs depuis avril dernier. Au Bénin, le super affiche un écart de 1,8% entre les 570 francs de décembre 2011 et les 580 francs en décembre suivant. Entre-temps, le super est monté jusqu'à 640 francs. Dans ce même pays, le gazole a affiché un

écart de 4,2% entre 600 francs et 625 francs en décembre dernier.

En revanche, au Niger, les écarts étaient tous grandement négatifs, sans pour autant jouer véritablement sur le niveau des prix. L'essence super, en effet, se livrait à la pompe à 679 francs en décembre 2011. Elle a chute dès le mois suivant à 579 francs, pour ne plus changer, soit une variation de -14,7%. Le litre du gazole pointait à 655 francs en décembre 2011. Il passe à 577 francs en janvier, pendant huit mois, puis à 570 francs le reste de l'année, soit une variation de -13,0%.

Le Mali ne fera pas mieux, avec une essence super à 670 francs le litre de décembre 2011 à mars 2012, et un petit crochet à 695 francs en avril. De mai à décembre, la Banque centrale indique un prix à 705 francs. De décembre 2011 à mars suivant, le gazole 590 francs à la pompe, avec un crochet à 610 francs en avril, et une montée à 620 francs jusqu'à ce jour.

A Ecobank

La sud africaine Nedbank lorgne l'actionnariat majoritaire

Mike Brown, directeur général Nedbank Group Ltd, vient de faire part de son intention d'exercer l'option de conversion du prêt de 285 millions de dollars (environ 142,500 milliards de francs Cfa) accordé en 2011 à la banque panafricaine Ecobank. A l'issue de l'opération, indique l'agence Ecofin, qui devrait intervenir entre novembre 2013 et novembre 2014, Nedbank, 4ème banque sud africaine, deviendra le premier actionnaire de la holding Ecobank Transnational Incorporated avec



20% du capital, devant la Société financière internationale, Renaissance Capital, Social Security and National Insurance Trust... Nedbank, contrôlée par l'assureur



Old Mutual Plc, a vu son bénéfice 2012 augmente de 20% à 878 millions de dollars après avoir gagné plus de 650 000 nouveaux clients.

FOOTBALL/ CAF

La formation des entraîneurs africains s'accélère

La Confédération Africaine de Football a fait appel à plusieurs experts pour l'étude, la formulation et la production du système des licences d'entraîneur.

Le secrétaire général de la CAF, Hicham El Amrani et le directeur du développement Abdel Moneim Hussein (Shatta) ont travaillé sur l'élaboration du cahier des charges pour la formation des entraîneurs selon les recommandations de la CAF à ses associations membres. A l'image de l'UEFA qui a normalisé la formation des entraîneurs, la CAF entend procéder de la même manière et a fait appel à six instructeurs techniques africains et européens pour la mise en place de la stratégie à appliquer. Le groupe de travail est composé du Tunisien Malouche Belhassen, membre des comités techniques de la CAF et de la FIFA, de l'Allemand Erich Rutmoller, du Danois Flemming Serritslev, du Français Jean-Pierre Morlans, actuellement directeur technique du football marocain et membre du panel JIRA de l'UEFA, du Sénégalais Mama Sow, instructeur Elite de la CAF, et du Sud-Africain Seram Letsoaka entraîneur-adjoint de la sélection nationale de son pays. Sous la direction d'Abdel Moneim Hussein, ces experts se sont, pour leur première réunion, penchés sur la licence C des entraîneurs.

Flemming Serritslev, dans une première réaction auprès de

cafonline.com s'est dit impressionné par le travail réalisé par la CAF en matière de formation des entraîneurs, une formation de nature à répondre aux besoins des associations nationales. " Il est très important que la CAF ait des exigences minimales communes pour l'obtention des différentes licences. Nous avons discuté de la nouvelle licence C. Il faut s'assurer que les joueurs sont encadrés par des entraîneurs qualifiés. Nous avons pu échanger nos expériences avec l'UEFA, qui nous l'espérons, fera profiter la CAF de sa propre expérience. C'est une excellente chose que l'Afrique se soit fixé des objectifs réalistes en fonction de la grande diversité des situations à travers chaque pays membres. C'est la meilleure manière de procéder afin d'aboutir à des résultats positifs ".

Malouche Belhassen, a rappelé que la CAF est la troisième confédération continentale à avoir mis en place un programme complet de formation des entraîneurs après l'UEFA et l'AFC (Asie). " La CAF, dit-il, a entamé le processus au début des années 2000, en commençant avec la licence C. En avançant, nous avons décidé de puiser la longue expérience de l'Europe en matière de formation des entraî-



Le secrétaire général de la CAF, Hicham El Amrani

neurs afin de standardiser les différents systèmes d'accompagnement déjà en service sur le continent. En collaborant avec les fédérations nationales, nous voulons harmoniser les cours de licence CAF d'entraîneurs et de mettre en place des lignes directrices reconnues pour améliorer la formation adaptée à chaque catégorie d'âge ".

Le groupe de travail se réunira à nouveau au Caire au début du mois de Mars afin de déterminer le programme de formation correspondant à la licence B.

De son côté, le directeur technique de la CAF, Abdel Moneim Hussein, tire les enseignements des premiers travaux menés par le groupe d'experts: " Désormais,

nous avons plus de 45 pays qui dispensent les cours de licence d'entraîneur. Certains ont entamé depuis 2008-2009 les cours pour les licences C et B. Cette année, certaines fédérations ont travaillé sur la licence A. Tous les cours de licence d'entraîneur sont évalués par des instructeurs de la CAF membres d'associations neutres. Cela permet d'assurer la crédibilité de nos licences. Et, à partir de 2013, tous les entraîneurs qui participent à des compétitions interclubs de la CAF doivent être, au minimum, être titulaire de la licence C. Cela doit nous conduire dans le futur à leur imposer la possession de la licence A ".

GABON/

Le Gabon fin prêt pour l'organisation du Trophée des Champions français

Le président de la Ligue française de football professionnel Frédéric Thiriez a remis mardi 26 février au ministre des Sports gabonais, la coupe qui sera offerte au vainqueur du Trophée des Champions français qui se disputera le 3 août prochain à Libreville. Le Gabon est le premier pays d'Afrique sub-saharienne francophone à ouvrir ses pelouses aux vainqueurs de la Coupe de France et de la Ligue 1. Roger Milla, Joseph-Antoine Bell ou encore le Gabonais Daniel Cousin avaient pour l'occasion fait le déplacement.

Pour la cinquième année consécutive, le Trophée des Champions organisé par la Ligue de football professionnel (LFP) et la Fédération française de football (FFF), qui oppose le champion de France en titre de Ligue 1 au vainqueur de la Coupe de France, se jouera à l'étranger. Le but : continuer à promouvoir le football français en poursuivant son développement à l'international.

" Cela va être une grande fête pour le football africain. " Mardi 26 février, le président de la Ligue de football professionnel française, Frédéric Thiriez, recevait le ministre des Sports gabonais, Séraphin Moudounga, pour passer symboliquement la coupe qui sera attribuée lors du prochain Trophée des champions à Libreville le 3 août.

FRANCE/

Wayne Rooney, le nouveau rêve du PSG

A la recherche d'un attaquant supplémentaire pour la saison prochaine, le Paris Saint-Germain pourrait tenter de s'offrir Wayne Rooney. Selon The Times, le club de la capitale préparerait une offre pour l'international anglais de Manchester United.

Ezequiel Lavezzi a beau multiplier les sprints, il ne parvient pas à s'éloigner d'une menace à la pointe de l'attaque du Paris Saint-Germain pour la saison prochaine. Le club de la capitale aimerait en effet s'offrir un nouvel attaquant de renommée internationale pour épauler Zlatan Ibrahimovic. Les noms de Radamel Falcao ou Edinson Cavani ont circulé, tout comme celui de Cristiano Ronaldo, le rêve absolu des dirigeants qataris.

Sauf que pour le moment, le Portugais du Real Madrid ne reste qu'un rêve alors que son retour à Manchester United est régulièrement évoqué. C'est justement du côté d'Old Trafford que le Paris SG aurait ciblé un autre joueur au profil idéal pour évoluer aux côtés d'Ibrahimovic. Selon le très sérieux The Times, les dirigeants parisiens viseraient Wayne Rooney ! Le quotidien britannique indique que le PSG serait prêt à formuler une première offre de 46 millions d'euros pour engager les négociations avec les Red Devils. Pas sûr toutefois que Sir Alex Ferguson accepte de lâcher si facilement son international anglais, qui est sous contrat jusqu'en juin 2015. Si l'arrivée de Robin van Persie ne fait plus de Rooney le leader incontesté de l'attaque mancunienne, celui-ci a tout de même inscrit 13 buts en 27 matchs cette saison, toutes compétitions confondues.

ANGLETERRE/

Une grande lessive estivale sans précédent à Arsenal ?

Arsenal prépare un dégraissage estival d'importance pour économiser en vue de réinvestir sur le marché. Explications.

À moins d'un miracle, Arsenal finira encore la saison sans le moindre titre dans sa besace. Un constat d'échec qui a poussé la direction des Gunners à prendre des décisions fortes en vue du prochain mercato. L'idée est d'investir une somme conséquente sur le marché des transferts, près de 81 M€ selon le Daily Mail. Mais dans la droite lignée de sa politique habituelle, le club londonien entend procéder intelligemment pour dépenser cette somme.

Avant de dépenser le moindre sou, les pensionnaires de l'Emirates souhaitent procéder à un large dégraissage, annonce la publication britannique. Andreï Arshavin et Sébastien Squillaci, en fin de contrats, ne seront pas conservés. Nicklas Bendtner, André Santos, Johan Djourou, Chu-young Park, Marouane Chamakh, Emmanuel Frimpong et Denilson, tous prêtés actuellement, devraient être poussés vers la sortie. La formation britannique manœuvre déjà pour leur trouver des points de chute.

Bacary Sagna, dont le bail court jusqu'en juin 2014, pourrait lui aussi être l'une des victimes de cette grande lessive. En se débarrassant de tous ces joueurs, Arsenal entend économiser, récupérer quelques liquidités et faire de la place aux futures recrues dont il rêve pour relancer la machine (Stevan Jovetic, Victor Valdes, etc.) et repartir à la conquête de titres. Sept ans de disette, ça commence à faire beaucoup...

GHANA/BLACK STARS

Les frères Ayew disent stop

André et Jordan Ayew ont décidé de renoncer, au moins temporairement, à la sélection ghanéenne. L'aboutissement d'une dégradation accélérée de leurs rapports avec le staff des Black Stars.

En proie depuis plusieurs mois à des relations difficiles avec le sélectionneur national James Kwesi Appiah, André et Jordan Ayew ont écrit à la Fédération ghanéenne de football (GFA) pour lui faire savoir qu'ils renonçaient, au moins temporairement, à l'équipe nationale. Comme Kevin Prince Boateng avant eux, les deux fils d'Abédi Pelé entendent se consacrer exclusivement à leur club, l'Olympique de Marseille. Dans son courrier à l'instance dirigeante, publié par Ghanasoccernet et d'autres orga-

nes de presse ghanéens, André Ayew (23 ans, 43 sélections, 4 buts) fait état de nombreux " problèmes survenus récemment, et affectant [sa] relation avec le staff de l'équipe nationale ". On se souvient que le milieu offensif de l'OM avait dû s'excuser publiquement à la demande de son sélectionneur, pour avoir manifesté son mécontentement suite à un remplacement en cours de match, en octobre dernier au Malawi. Mais surtout qu'il avait été écarté de la liste des 23 avant la CAN pour ne pas s'être présenté à temps au

rendez-vous fixé par le staff des Black Stars, soucieux de constater sa blessure.

Dans l'esprit d'André Ayew, cette décision ne saurait être définitive. " J'assure mes camarades de l'équipe nationale et mes fans que ma décision n'a pour but que de me permettre de me ressaisir et de me remotiver, afin de revenir avec un enthousiasme renouvelé ", ajoute " Dédé ", rappelant que de telles retraites internationales temporaires ne sont pas chose nouvelle au Ghana. Maniant un argument similaire, Jordan (21

ans, 10 sélections, 2 buts), dont la lettre a également fuité dans la presse ghanéenne, dit vouloir se concentrer pleinement sur ses prestations en club. " En tant que jeune joueur, j'ai l'intention de travailler dur dans mon club, afin non seulement d'acquérir la qualité, l'expérience et la stature nécessaires à une convocation en équipe nationale, mais aussi (...) d'éviter à venir l'incertitude quant à mon statut d'international ", écrit le cadet Ayew, visiblement échaudé par l'épisode de sa non-sélection pour la CAN 2013.

TENNIS

Nadal dément son forfait pour Indian Wells et Miami

Rafael Nadal a démenti mardi soir être forfait pour la tournée américaine sur dur en mars, marquée par les deux Masters 1000 d'Indian Wells et de Miami, comme l'indiquaient des médias espagnols la veille, mais a laissé planer un doute sur l'état de sa forme, et de son genou.

" Mon intention est d'aller à Indian Wells, c'est ma priorité de jouer là-bas, mais si je ne me sens pas bien, pas en état, alors il me faudra prendre une décision ", a-t-il déclaré après sa facile victoire contre l'Argentin Sebastian Schwartzman à l'Open du Mexique sur terre battue à Acapulco.

" Ces médias ne peuvent pas le savoir mieux que moi ", a-t-il lancé aux journalistes. Le renoncement du N.5 mondial avait été notamment annoncé mardi par le quotidien spor-

tif espagnol Marca, et aussitôt démenti par l'agence en charge de ses intérêts.

Nadal, qui a remporté Indian Wells en 2009, a toutefois le souci d'aborder la saison européenne sur terre battue, qui culmine à Roland Garros en mai, dans une forme optimale.

Il se remet encore de la blessure au genou gauche (syndrome de Hoffa) qui lui avait fait manquer en 2012 les jeux Olympiques, l'US Open et l'Open d'Australie.

Nadal a effectué un retour satisfaisant début février: finaliste à Vina del Mar au Chili le 10 février, l'ancien N.1 mondial s'est imposé à Sao Paulo la semaine suivante, remportant son premier titre depuis Roland Garros 2012.

" Mon objectif au jour le jour est de récupérer mon genou jusqu'à son retour à 100%, de redevenir compétitif et de m'entraîner à bloc le plus vite possible ", a-t-il expliqué. " Si c'est le cas, alors les objectifs restent ce qu'ils ont toujours été ".

" Si je ne me rétablis pas, nous l'accepterons et nous gérerons calmement, en restant positifs. Nous continuerons à travailler, pour qu'une fois remis je redeviens compétitif au plus haut niveau le plus rapidement possible ", a-t-il poursuivi.

" Il faut récupérer la vitesse et la concentration qui ne reviennent qu'avec la compétition, et sept mois sans compétition, ça se paie ", a-t-il conclu.

REPERES

Le Floch-Prigent déjà à Paris

Libéré mardi 26 février au soir, le français ex-PDG de ELF (essence lubrifiant français) est déjà arrivé tôt mercredi matin en France.

Il a été libéré provisoirement par la justice togolaise mais reste quand même à la disposition de cette même justice. Arrêté à Abidjan en septembre dernier dans le cadre d'un "mandat d'arrêt international" délivré contre lui par l'État togolais dans le cadre du dossier dit d'"escroquerie internationale", l'ex-partenaire de l'Homme d'affaires émirati Al Abbas Al Youssef est atteint d'un cancer de la peau nécessitant une intervention chirurgicale "urgente", selon les sources médicales. Deux Togolais sont également en détention dans cette affaire. Il s'agit de Bertin Sow Agba et Pascal Bodjona, ancien ministre de l'Administration territoriale. Ils font l'objet d'une procédure judiciaire dans le cadre de cette affaire.

La voix du peuple aux politiques

Lors d'une conférence de presse tenue ce lundi à Lomé, la Concertation nationale de la société civile du Togo (CNSC-Togo) et la Synergie citoyenne pour des élections démocratiques au Togo (SYCED-Togo) "notent avec regret que quatre mois après l'expiration du mandat des députés, les partis politiques sont toujours divisés sur le cadre électoral, la composition de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le découpage électoral et les réformes institutionnelles et constitutionnelles." Elles recommandent que les acteurs politiques togolais, dans un souci de respect envers le peuple souverain, mettent tout en œuvre pour lever toute ambiguïté autour de l'agenda électoral. "Nous nous disons que quatre mois déjà après la fin du mandat des députés, il est quand même de trop de continuer par avancer dans le temps sans savoir la date exacte de la tenue des élections législatives et locales", a déclaré Amégakpo Komi Seméko Paul, directeur exécutif de la CNSC-Togo. "Dès à présent, il est impérieux de mobiliser l'opinion, la société civile pour faire entendre notre voie, la voie du peuple à la classe politique" a-t-il poursuivi.

"Notre adversaire, c'est plutôt l'UNIR"

Répondant lundi à la question de savoir si son parti n'aurait pas peur de l'Alliance nationale pour le Changement (ANC), l'un des partis de l'opposition, dans le cadre des prochaines législatives et locales à venir, Nicodème Habia, député de l'Union des Forces de Changement (UFC), lâche en substance : "Notre adversaire, c'est plutôt l'UNIR". A en croire l'élu de la circonscription de la préfecture de l'Avé, l'UFC remportera le scrutin et s'y prépare en conséquence. "Nous préparons les élections depuis les législatives de 2007. C'est pour vous dire que nous sommes prêts à tout moment", affirme-t-il avant d'ajouter : "L'UFC est plus forte qu'avant, et les prochaines élections vous le démontreront". Se prononçant sur l'accord RPT-UFC de mai 2010, Nicodème Habia estime que l'entrée de l'UFC au gouvernement a changé beaucoup de chose dans le pays. "Une seule chose a poussé l'UFC à signer cet accord et à participer au gouvernement : le bien-être des populations", a-t-il soutenu.

Kodjo Agbéyomé libre mais...

Après avoir passé une quarantaine de jours dans les locaux de la gendarmerie, le patron de l'Organisation pour bâtir dans l'union un Togo solidaire (OBUTS), a bénéficié lundi d'une liberté provisoire, avec retrait de titre de voyage. L'ancien Premier Ministre avait été interpellé, rappelons-le, le 16 janvier dernier dans le cadre de l'enquête sur les incendies qui ont ravagé les marchés du Togo. Peu après sa sortie, MAgbéyomé a demandé la mise en liberté de Gérard Adja, son Vice-président, arrêté le 13 janvier 2013. Toujours dans cette affaire d'incendies, les avocats Zeus Ajavon, Kpandé Adzaré et Jil Bénéto Afangbéjé, tous membres du CST, sont de nouveau convoqués ce mardi devant le doyen des juges.

Editorial

RAISON GARDER AU TOGO

suite de la page 1

une concurrence avec la formation de Gilchrist Olympio pour incarner l'opposition.

Mais l'ANC est loin d'être assurée d'avoir le soutien des électeurs. Elle préfère donc une stratégie de la tension de type révolutionnaire et multiplie les appels à l'insurrection.

Elle refuse les dialogues et s'enferme dans son monologue.

Elle dicte ses conditions comme autant de préalables.

Le seul dialogue qu'elle recherche est de type occlusif plutôt qu'inclusif.

Il s'agit de bloquer le système. Face à l'extrémisme, la seule

réponse dans une démocratie est de garder le calme et la raison.

Poursuivre avec patience le dialogue.

Faire respecter par tous la loi républicaine.

Prôner et pratiquer la réconciliation.

Préférer l'ouverture au blocage et à la fermeture.

Les élections sont une occasion pour tous les citoyens de participer à la construction nationale.

Le processus démocratique sincère et ouvert doit permettre à tous et à chacun de conquérir une part de pouvoir.

IL FAUT RAISON GARDER AU TOGO.

Littérature et vie privée

La justice exige un encart dans le livre sur DSK

La justice française vient de prendre une décision assez bizarre dans l'affaire qui oppose l'écrivaine-journaliste Marcela Iacub à Dominique Strauss-Kahn. La journaliste a eu une relation sexuelle suivie pendant six mois avec DSK avant de rompre. L'ancien directeur général du FMI est croqué au sens propre comme au figuré par la chroniqueuse-croqueuse du quotidien Libération, qui a ensuite écrit sur son expérience sexuelle dans un livre où selon elle-même, il y a une part de fiction et un zeste de réalité, sans qu'on sache réellement la frontière entre la réalité et la fiction. Dans le livre intitulé Belle et Bête, DSK est pris comme "cochon". Le livre semble d'une grande complaisance sur la nature malade, le caractère "cochon" de l'ancien candidat virtuel à la présidence française, mais constitue.

Dominique Strauss-Kahn s'est dit "choqué" par le texte "méprisable et mensonger" que représente à ses yeux le livre de Marcela Iacub relatant leur relation, "Belle et Bête", dont il demande l'interdiction à la justice.

Mais cette dernière prend une décision bizarre. Le livre de Marcela Iacub relatant sa liaison avec Dominique Strauss-Kahn ne sera pas interdit. La justice a toutefois ordonné, mardi 26 février, qu'un encart soit inséré dans chaque exemplaire avant la diffusion de l'ouvrage, dont la sortie,

prévue mercredi, risque donc d'être retardée. Le texte de cet encart mentionne que le livre, Belle et Bête, porte atteinte à la vie privée de l'ancien patron du FMI.

Le Nouvel Observateur, qui avait publié une interview de l'auteur et les bonnes feuilles d'un ouvrage non interdit, devra pour sa part publier un communiqué judiciaire couvrant la moitié de sa "une". Marcela Iacub et les éditions Stock ont également été condamnés à verser solidairement 50 000 euros de dommages et intérêts à DSK, tandis que l'hebdomadaire devra, lui, verser 25 000 euros de dommages et intérêts.

"Les limites de la liberté d'expression ont été dépassées et le droit à la liberté de création ne peut prévaloir sur les atteintes à la vie privée, qui sont caractérisées", indique le jugement. Le fait de dire le caractère d'atteinte à la vie privée et de s'interdire d'interdire l'ouvrage, tout comme si la justice française disait : "oui, c'est dégueu, on vous dédommage pour la peinture rouge qu'on vous envoie sur la gueule à partir de la semaine prochaine, mais on l'enverra quand même."

Madame Iacub est une triste penseur. Elle donne une bien pitoyable image de ce que devrait être une écrivaine. Cela n'a d'ailleurs rien à voir avec la littérature. Son récit n'est que le mauvais récit d'une scabreuse machination sexuelle qui a un seul



objectif : se faire de la pub et faire du fric. Tout ceci en enfonçant encore un peu plus un homme certes peu reluisant, mais affaibli et abattu. Pas brillant car vraiment trop facile.

Comme le disait un commentateur, "Pour la plus

grande gloire de notre littérature, la France a inventé un nouveau genre littéraire : le roman scabreux mettant en scène le satyre DSK. A défaut de talents, les maîtresses réelles ou inventées de DSK, vont pouvoir accéder à la notoriété et remplir leur compte en banque."

Brève

Michael Edwards, jeune immortel

Après nombre d'élections blanches, l'Académie française ouvre ses portes à un nouvel immortel : Michael Edwards. Le poète, critique littéraire et traducteur franco-anglais occupera dorénavant le fauteuil n°31 de l'Académie, vacant depuis le décès de Jean Dutourd le 17 janvier 2011. Âgé de 74 ans, Michael Edwards a enseigné la littérature comparée à l'université de Warwick avant de donner des cours au Collège de France à la chaire d'Étude de la création littéraire en langue anglaise. Spécialiste de Shakespeare, mais aussi de Racine et de Rimbaud, il a tout

récemment publié un nouveau recueil de poésies dédié à la capitale française : Paris Aubaine (éd. de Corlevour). Le nouvel académicien a été préféré à son principal concurrent : Jean-Noël Jeanneney, notamment ancien président de Radio France et de la Bibliothèque nationale de France. Michael Edwards siège aujourd'hui à une place qui fut naguère celle de Furetière, Condillac, Rostand et Cocteau. Après deux vaines tentatives en 2008 et 2012, il est aujourd'hui accueilli sans hésitation par l'Académie, dont quatre sièges demeurent encore vacants.

Nécrologie
Stephane Hessel est mort
mercredi dernier

Les nouvelles générations le connaissent grâce à un opusculé à succès, le fameux manifeste anti-néolibéral "Indignez-vous", un brûlot comme en produit la pensée politique en France. Son court pamphlet prônant, soixante-cinq ans après, les valeurs du Conseil national de la Résistance à l'occupation nazie s'est vendu à 4,5 millions d'exemplaires à travers le monde, dont deux millions en langue française. Stéphane Hessel était indigné, il ne montrera plus sa colère aux jeunes du monde. Il est mort dans la nuit de mardi à mercredi dernier, à l'âge de 95 ans.

Ancien résistant et membre du Conseil national de la résistance, Stéphane Hessel, intellectuel français aux origines juives, était parti en guerre contre les injustices et les systèmes politiques occidentaux qui oppriment l'homme et les peuples. Il prônait une "insurrection pacifique", l'indignation politique donc, contre la pauvreté, l'écart croissant entre les très riches et les très pauvres, le traitement fait aux sans-papiers et aux immigrés, ainsi que la dictature des marchés financiers.

Français à moitié juive, il était propalestinien, ce qui lui a valu des critiques acerbes d'une partie de la communauté juive. Plusieurs organisations ont eu mercredi des

mots très durs à l'annonce de sa mort, lui reprochant d'être antisémite.

Stéphane Hessel est né en 1917 à Berlin, dans une famille d'origine juive convertie au luthéranisme, Stéphane Hessel a été naturalisé français à l'âge de 20 ans. Engagé dans la Résistance, il fut arrêté par la Gestapo en 1941 et déporté au camp de Buchenwald.

Il avait entamé une carrière diplomatique à la Libération comme détaché au secrétariat général de l'ONU (1946-1951) puis participé, au côté de René Cassin, à l'élaboration de la Déclaration universelle des Droits de l'homme.

Il y a un an, sur RTL, Stéphane Hessel disait attendre la mort "avec beaucoup de gourmandise".



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJIA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Stratégie de développement du secteur des phosphates Des résultats satisfaisants enregistrés

Etonam Sossou

Le ministre des mines et de l'énergie par intérim, Noupokou Dammipi a fait devant la presse le 28 février 2013, le point sur l'état d'avancement du processus de mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur des phosphates.

La première phase dite phase de réhabilitation et de remise à niveau est aujourd'hui achevée à près de 90%, contre 70% pour la deuxième (phase de consolidation) et plus de 50% pour la troisième (phase d'industrialisation).

Ces dernières années, le gouvernement togolais pour maintenir la société nationale des phosphates et relancer la production a procédé à l'acquisition de pièces de rechange et à la commande d'engins semi-lourds. Pour consolider les acquis de la première phase, il a également acheté des engins lourds de manière à porter progressivement la production vers les trois millions de tonne, tout en déclenchant au cours de cette présente phase le processus pour l'exploitation du phosphate carbonaté. La



Noupokou Dammipi, Ministre des Mines et de l'Energie par intérim

troisième phase consiste elle autre au démarrage effectif de l'exploitation du phosphate carbonaté et à la construction d'une usine d'acide ou d'engrais à partir du phosphate. "Il a été dépensé 55 milliards de FCFA pour le matériel et les travaux de modernisation", a précisé le ministre Noupokou Dammipi

Les relations de la SNPT et les populations de zones minières elles sont améliorées car les arriérés de loyers-terrains sont apurés et depuis le 1er juillet 2012 ils sont passés de 30000FCFA à 50000fcfa l'ha. "Nous avons ouvert

une route d'à peu près 13km entre Dagbati et Tabligbo. La réalisation de ces ouvrages constitue une réponse aux doléances légitimes des populations", a-t-il ajouté.

Il a été construit des bâtiments scolaires et une bonne partie de ces villages ont accès à l'électricité.

Pour le ministre des mines et de l'énergie par intérim, l'exploitation du phosphate n'a jamais été confiée aux israéliens comme l'affirment les mauvaises langues mais elle est gérée par des experts de différentes

Lutte Contre le VIH, Sida et les IST Les journalistes informés pour une meilleure sensibilisation

Les acteurs de la presse et de la communication étaient en réunion le 27 février 2013 au le Secrétariat Permanent du Conseil National de Lutte contre le Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles (SP/CNLS-IST), a réuni le 27 février 2013 à son siège les acteurs de la presse et de la communication sur la thématique du VIH, sida et les IST. L'objectif était d'informer les participants sur la riposte nationale et sur le plan national de communication. Et, surtout discuter à la fois sur leur attente et celui des journalistes et des communicateurs. Entre autres raisons, cette rencontre doit permettre aux journalistes de donner les vraies informations et savoir à quelles portes frapper pour les obtenir.

L'épidémie du VIH est de type généralisée au Togo. Dans la population générale, la prévalence du VIH est estimée à 3,2% en 2009 contre 3,5% en 2001 (estimation ONUSIDA) évoquant ainsi une tendance globale à la stabilité de l'épidémie dans la population générale. Chez les jeunes de 15-24 ans, la prévalence est de 1,52% (enquête CAP et séroprévalence VIH, 2010). Elle est deux fois plus élevée chez les jeunes garçons (2,1% contre 0,90%) indiquant ainsi une féminisation de l'épidémie car, la prévalence du VIH calculée chez les jeunes de 15 à 24 ans est



une évocation des nouvelles infections dans la population générale.

Il est vrai que la tendance est globalement à la stabilité de l'épidémie observée dans la population générale, mais cela cache des disparités importantes entre différents groupes de population et entre régions.

Chez les femmes enceintes de 15 à 49 ans, la prévalence du VIH est passée de 4,8% en 2003 à 3,4% en 2008 puis à 3,9% en 2009. La situation de l'épidémie est très contrastée d'une ville à une autre. La prévalence décroît du Sud (région Lomé-commune) vers le nord (région des savanes) et elle est plus élevée chez les jeunes femmes enceintes de 15 à 24 ans (3,2%) que chez les jeunes filles

dans la population générale (2,1%).

Les données sur les prévalences VIH chez les PS et les tuberculeux sont fragmentaires et ancienne. Mais, on retient que la prévalence du VIH chez les professionnels du sexe est dix fois supérieure à celle mesurée en population générale (29,5% en 2005 contre 3,2%). Elle est de l'ordre de 7,6% chez les détenus de la maison d'arrêt de Lomé (PNLS 2008), et de 7,7% chez les hommes en uniformes (DCSSA, 2009). La prévalence chez les donneurs de sang avoisine 1,2% (CNTS, 2008). La prévalence du VIH chez les patients consultant pour les IST est très peu documentée.

Appui au développement à la base

Quatre quartiers de Lomé bénéficient d'un chèque de 123 millions FCFA du Groupe Bolloré

L'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb), une structure opérationnelle du ministère du Développement chargée de la mise en œuvre du Programme de développement

Développement à la Base, a reçu le chèque en indiquant qu' "à travers le PDCL, le gouvernement envisage d'accompagner 75 quartiers vulnérables de Lomé en trois ans." Elle a naturellement remercié Philippe

surtout les jeunes filles et jeunes femmes, appuyer financièrement les activités génératrices de revenus des femmes, mais aussi soutenir l'aménagement des infrastructures et des équipements socio



communautaire dans les quartiers vulnérables de Lomé (PDCL) a bénéficié lundi dernier à Lomé d'une enveloppe de 123 millions FCFA, don de "Togo Terminal", une filiale du Groupe Bolloré. C'est une action qui est destinée à la réalisation de la clôture du terrain omnisport Sylvanus Olympio de Kanyikopé, la construction des latrines communautaires et du parking à l'entrée du marché d'Akodesséwa-Avélimé, la construction de deux hangars de marché à Bè Ahligo et la réfection de bâtiments scolaires à Doumassessé.

Au vu et au su de certains membres du gouvernement, des personnalités diplomatiques, des chefs traditionnelles et d'autres autorités, Victoire Tomégah Dogbé, ministre du

Labonne, directeur général de Bolloré Africa Logistics, présent à cette cérémonie.

"En effet, à l'image de ce qui se fait dans le monde rural en matière d'approche au développement communautaire, le ministère du Développement à la Base, considérant l'urgence de facilitation de l'accès des populations de Lomé aux besoins fondamentaux de base, a jugé opportun d'amener celles-ci à prendre en charge leur développement en vue de contribuer à celui du pays", a-t-elle précisé.

Le PDCL est destiné à financer des travaux à haute intensité de main d'œuvre pour les jeunes et les femmes, soutenir l'insertion socioprofessionnelle des jeunes

communautaires.

Il est à noter que la phase pilote du PDCL a permis d'atteindre des changements dans les quartiers en six mois.

En effet, plus de 320 jeunes et femmes ont participé à la réalisation des travaux à haute intensité de mains d'œuvre rémunérés à 1500f CFA par jour. Aussi, 257 femmes ont-elles bénéficié d'un appui financier d'une valeur totale de 12 millions de FCFA et une quinzaine de jeunes filles ont bénéficié de kit de couture et de coiffure à Agoè-Kitidjan. Un centre polyvalent est en train d'être réaménagé et équipé à Bè Agodogan. Des voies sont également en cours d'aménagement à Kodomé.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1153 DE LOTO BENZ DU 20 FEVRIER 2013

Nous sommes le mercredi 27 Février 2013 et le tirage de Loto Benz auquel nous prenons part, porte le N°1154.

Lors du dernier tirage de Loto BENZ, des gagnants de gros lots ont été enregistrés à DAPAONG, BADOU, KPALIME et à LOME.

A DAPAONG, c'est un lot de 750.000F CFA qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté sa chance sur le point de vente 7403.

Les opérateurs 2108, 2110 et 4019 basé respectivement à BADOU et KPALIME ont recensé chacun un gagnant de 500.000F CFA.

A LOME, les points de vente 8294 et 5642 ont enregistré respectivement un lot de 750.000F CFA et un gros lot de 1.000.000F CFA.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1154 de LOTO BENZ du mercredi 27 Février 2013

Numéro de base

71

83

19

28

38